

Fait, en fin de cinquième, "le scolé" va se réduire comme une peau de chagrin et les ambitions faire partie purement utilitaires. Une audience pour TFI qui vend tous leurs disponibles " et pour toute jeunesse écarte toute dimension culturelle pour ne fournir que quelques savoirs-pour-notre-savoirs mais aussi pour leur permettre d'exercer leur jugement. L'éducation scolaire - parce qu'elle est critique qu'il leur permettraient d'exercer leur jugement. L'éducation scolaire est celle qui plus de jeunes sous l'empire des médias, sans avoir acquis les connaissances et l'esprit portneuse de l'idéal républicain d'égalité - doit rester une priorité absolue et c'est aux politiques et aux pédagogues à travailler pour qu'elles puissent s'adresser à tous au lieu d'exclure ceux et celles qui, justement, en ont le plus besoin.

Brefin, cette mesure, va, sans aucun doute, renforcer encore l'apartheid scolaire : qui imagine que les fils et filles de médecins, de professeurs et d'hommes politiques iront en apprenant à 14 ans ? Qui ne voit qu'elle va contribuer à exclure encore plus fortement une jeunesse qui, malgré ses papier d'identité, n'est pas considérée comme "frangaise" par certains de nos concitoyens ? Et en basant le niveau d'instruction d'une partie des jeunes, c'est toute l'institution scolaire, et la société tout entière, qu'elle va tirer vers le bas. D'autant plus que, contrairement à ce qu'imaginent les esprits ignorants de l'histoire de l'institution scolaire, ce sont toujours les "élèves difficiles" qui font progresser l'Ecole et permettent de nourrir l'inventivité pédagogique qui bénéficie, en réalité, à tous. Il faut se souvenir que c'est en tenant d'enseigner "l'enfant sauvage", Victor de l'Aveyron, qu'il a été formé à l'université de Paris l'Ecole en chambre d'ingénierie des métiers sociaux. Plus encore, cela apparaît dans l'abandon d'une des missions fondatrices de l'Ecole : la découverte de l'athénée. Certains de l'abrogation sociale considérable. On pourra, un peu plus, "enseigner en rond" ... mais au prix de l'obligation du général de Gaulle et du ministre Berthoin qui imposèrent, en 1958, la scolarité obligatoire à seize ans. Renoncement à l'ambition d'une République qui ne doit pas se résigner à former des citoyens à deux vitesses. Renoncement à une République qui ne doit démissionner à la hâte et des citoyens, hommes politiques : garantir à chaque enfant, à seize ans, la maîtrise des fondamentaux de la citoyenneté. Renoncement à l'institution scolaire et pédagogique qui pourraient permettre une réforme en profondeur de l'institution scolaire. Renoncement à la lutte contre l'apartheid urbain et social qui - si nous n'y prenons garde - pourrait bien aggraver nos pieds la structure sociale... au point que nous y tombions tous dedans prochainement !